



Reprise via Holding de SAS

Par **Chriis2a**, le **20/01/2025** à **15:08**

Bonjour,

Actuellement en projet de reprise d'une SAS cible dans laquelle je travaille depuis 15ans, via une SAS Holding que j'ai créée et qui emprunte pour l'acquisition des actions.
La holding deviendra majoritaire a 100% et donc presidente de la cible.

La signature definitive s'effectuera d'ici 1 semaine...

Puis je garder mon statut salarié au sein de la cible ou dois-je demissionné pour devenir salarié de la holding ?

Comment ensuite me remunerer et payer le pret contracté sans risque et en toute clareté fiscale, via la holding, alors qu'il faudra une année afin de pouvoir toucher des dividendes ?

Merci par avance
Bonne journée